

Les Équipements de Piscines Carvin Inc.  
Garantie Limitée

Les Équipements de Piscines Carvin Inc. ("Carvin") garantit que les produits de piscine "Carvin" sont exempts de tout défaut de fabrication et de main-d'œuvre pendant une période de 24 mois à compter de la date de l'achat. Les exceptions suivantes s'appliquent :

**Ampoules :** Les ampoules Aquarelle à DEL Full Moon sont garanties pendant 12 mois à compter de la date de l'achat, les ampoules halogènes sont garanties pendant 90 jours à compter de la date de l'achat.

**Divers :** Les cartouches filtrantes, les grilles pour terre diatomée, les produits de recirculation (white goods), les paniers protège-crêpine, le clapet et le tube d'amorçage du panier protège-crêpine, les manomètres, les joints d'étanchéité carrés, les joints toriques, les joints d'étanchéité et toutes les pièces de rechange sont garanties pendant 12 mois à compter de la date d'achat.

**Systèmes Générateur de Chlore :** Les Systèmes Générateur de Chlore au Sel ont une garantie Limité de 24 mois, 100% la première année et 50% la deuxième année à compté de la date d'achat.

**STARLIGHT/STARBRIGHT/STARWHITE :** La lumière DEL est garantie pour une période de 24 mois. La télécommande et l'adaptateur CA sont garanties pendant 12 mois à compter de la date d'achat

CONDITIONS D'EXERCICE DE LA GARANTIE :

Afin que cette garantie de 24 mois entre en vigueur, les produits "Carvin" doivent être enregistrés auprès de "Carvin" par le biais de l'une des méthodes suivantes :  
En retournant par la poste la fiche de garantie;  
En ligne, au [www.carvinpool.com](http://www.carvinpool.com)

Toute défectuosité doit être dénoncée à "Carvin", ou à son représentant local dans les 72 heures pour éviter le bris d'autres équipements, faute de quoi, la garantie ne sera pas honorée. Cette garantie est non transférable et ne s'applique qu'au premier acheteur au détail, et seulement pendant la période où le premier acheteur au détail occupe l'endroit où le produit a été installé initialement. L'obligation de garantie de "Carvin" concernant l'équipement que l'entreprise ne fabrique pas elle-même est limitée à la garantie offerte à "Carvin" par ses fournisseurs (i.e. moteurs).

Cette garantie ne s'applique qu'aux produits utilisés pour les piscines, les spas et l'aquaculture, et ne s'applique pas aux produits qui ont subi des modifications, un accident, une mauvaise utilisation, une utilisation négligente, une utilisation abusive, une installation incorrecte, des applications d'abrasifs, de la corrosion, une tension incorrecte, du vandalisme, des troubles publics ou une catastrophe naturelle (y compris, notamment, les dommages causés par le gel, la foudre, et tout autre dommage causé par des catastrophes naturelles). Les seules garanties autorisées par "Carvin" sont énoncées dans la présente section. "Carvin" n'autorise aucune autre personne à garantir ses produits, et l'entreprise n'assumera aucune responsabilité face à toute garantie non autorisée faite relativement à la vente de ses produits. "Carvin" ne sera pas tenue responsable de toute déclaration faite ou publiée, écrite ou verbale qui serait trompeuse ou incompatible avec les faits publiés dans la documentation ou les spécifications fournies par "Carvin".

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION EN VERTU DE LA GARANTIE

Les réclamations en vertu de la garantie seront faites en communiquant avec l'installateur/vendeur, le constructeur, le revendeur ou le détaillant (point de vente) ou avec le distributeur "Carvin" de votre région. Tout équipement doit être inspecté par un représentant autorisé local de "Carvin" ou à l'usine avant l'autorisation de la garantie. Tous les frais ou toutes les dépenses d'expédition en partance de l'usine ou en direction de celle-ci, pour la désinstallation et la réinstallation des produits, ou pour l'installation d'un produit de remplacement, seront de la responsabilité de l'acheteur, sauf sur autorisation écrite de "Carvin". A sa discrétion, "Carvin" peut réparer ou remplacer sans frais (F.O.B usine à St-Hyacinthe, Québec, Canada) tout produit qui s'avère défectueux pendant la période de la garantie, ou elle peut émettre un crédit au montant de la facture de l'équipement défectueux au lieu de réparer ou de remplacer le produit. La société se réserve le droit de substituer de l'équipement nouveau ou amélioré lors de tout remplacement.

REV-A

WARRANTY REGISTRATION  
ENREGISTREMENT DE GARANTIE

STAMP

TIMBRE

Carvin Pool Equipment Inc.  
Les Équipements de Piscines Carvin Inc.  
4000 Boul. Casavant O. St-Hyacinthe  
(Québec) Canada J2S 9E3



M10024B

- Filter/Filtreur
- Pump/Pompe

Name/Nom \_\_\_\_\_

Address/Adresse \_\_\_\_\_

City/Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ P.C./C.P. \_\_\_\_\_

Date of purchase/d'achat \_\_\_\_\_ Serial No./Série \_\_\_\_\_

Pool capacity (Imp.Gals.) \_\_\_\_\_ Filter Model No. \_\_\_\_\_

Contenance de la piscine (gal.imp.) \_\_\_\_\_ No. de modèle du filtre \_\_\_\_\_

Pump make and H.P. \_\_\_\_\_

Marque et H.P. de la pompe \_\_\_\_\_

Type of pool  Concrete  Vinyl  Fiberglass  New installation  Replacement  
 Type de piscine Béton  Vinyle  Fibre de verre  Nouvelle installation  Remplacement

Old filter make and type/Marque et type de l'ancien filtre \_\_\_\_\_

Purchase of: Name/Nom \_\_\_\_\_ Address/Adresse \_\_\_\_\_

Acheté de:

City/ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ P.C./C.P. \_\_\_\_\_

Installed by: Name/Nom \_\_\_\_\_ Address/Adresse \_\_\_\_\_

Installé par:

City/ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ P.C./C.P. \_\_\_\_\_

Carvin Pool Equipment Inc. Les Équipements de Piscines Carvin Inc.

CARVIN EQUIPMENT INC LIMITED WARRANTY

Carvin Equipment Inc. ("Carvin") warrants "Carvin" pool products to be free of defects in material and workmanship for a period of 24 months from the date of purchase with the following exceptions:

Light Bulbs: Full Moon Watercolor LED light bulbs are warranted for 12 months from the date of purchase; incandescent bulbs are warranted for 90 days from the date of purchase.

Misc: Filter elements, DE grids, white-goods, strainer baskets, strainer basket "flap" and "priming tube", pressure gauges, square rings, o-rings, gaskets, and all replacement parts are warranted for 12 months from the date of purchase.

Chlorine Generation System: Salt Chlorine generation systems are covered by a limited warranty of 24 months; 100% during the first year, 50% during the second year from the date of purchase.

STARLIGHT/STARBRIGHT/STARWHITE: The LED light is warranted for a period of 24 months. The remote control and the AC adapter are warranted for 12 months from date of purchase.

CONDITION IN ORDER TO EXERCISE THE WARRANTY:

In order to activate this 24 months warranty, "Carvin" products must be registered with "Carvin" by either of the following method:  
Mail-in the Warranty Registration Card.  
Online at www.carvinpool.com

All defects must be denounced within 72 hours in order to avoid the spreading to other equipment, failing which; the present warranty will not be honoured. This warranty is non transferable and extends only to the original retail buyer and only during the time in which the original retail buyer occupies the site where the product was originally installed. "Carvin" warranty obligation with regard to equipment which it does not itself manufacture is limited to the warranty actually extended to "Carvin" by its suppliers (i.e. motors).

This warranty applies to products used in swimming pools, spas, & aquaculture applications only and does not apply to any product which has been subjected to negligence, alteration, accident, abuse, misuse, improper installation, abrasives, corrosion, improper voltage supply, vandalism, civil disturbances, or acts of God (including but not limited to damage caused by freezing, lightning strikes, and other damage caused by catastrophic events). The only warranties authorized by "Carvin" are those set forth herein. "Carvin" does not authorize other persons to extend any warranties with respect to its products, nor will "Carvin" assume liability for any unauthorized warranties made in connection with the sale of its products. "Carvin" will not be responsible for any statements that are made or published, written or oral, which are misleading or inconsistent with the facts as published in the literature or specifications furnished by "Carvin".

WARRANTY CLAIM PROCEDURE

Warranty claims shall be made by contacting the installer/seller, builder, dealer, or retailer (point of purchase) or the "Carvin" pool products distributor in your area. All equipment must be inspected by a local "Carvin" authorized representative or at the factory before warranty is authorized. All charges or expenses for freight to and from the factory, removal and reinstallation of the products, or installation of a replacement product are the responsibility of the purchaser unless otherwise expressly authorized in writing by "Carvin". "Carvin", at its discretion, may repair or replace free of charge (F.O.B. factory in St-Hyacinthe, Québec, Canada) any product that proves defective within the warranty period, or it may issue credit in the amount of the invoice of the defective equipment in lieu of its repair or replacement. "Carvin" reserves its right to substitute new or improved equipment on any replacements

REV-A